

BTS NOTARIAT à distance

Par **Heloh43**, le **18/12/2021** à **00:20**

Bonsoir à tous,

Je suis actuellement dans une période de grandes décisions et de grands changements.

J'ai 34 ans, j'ai travaillé 15 ans dans la restauration mais j'ai été récemment déclaré RQTH et je vais être licencié pour inaptitude à mon poste début janvier 2022.

J'avais pris les devants en m'inscrivant en DAEU en distanciel en septembre 2021 pour obtenir le niveau bac. Je souhaiterais en septembre m'engager dans un BTS notariat soit en alternance à l'INFN (si je suis accepté car les places sont limitées et les DAEU pas toujours bien vu). Sinon je pensais essayer un BTS à distance car j'habite assez loin de l'INFN (plus d'une heure de route) et j'ai un petit garçon de 20 mois qui ne se garde pas tout seul, mais je ne sais pas trop qu'elle école choisir. Je sais que le CNED par exemple travaille avec l'INFN (mais les tarifs sont assez exorbitants) et que l'Adonis IESCA n'a pas très bonne réputation. Avez-vous des écoles à me recommander ? Ou des écoles à complètement éviter ?

Merci à tous pour votre attention et pour votre aide.

Par **Coraly**, le **13/03/2023** à **00:30**

Bonjour,

Je me permets de remonter ce post car je suis dans une situation similaire à la vôtre et j'hésite fortement entre le CNED et l'IESCA pour un BTS CJN à distance.

Qu'avez-vous décidé finalement ?

Par **joaquin**, le **13/03/2023** à **10:31**

Bonjour;

J'ai passé le BTS notariat avec le CNED. c'est un organisme sérieux et pas très cher (c'est un organisme public). Mais le plus dur pour quelqu'un qui passe ce BTS tout en travaillant, c'est les 3 mois obligatoires de stage chez un notaire. Ce stage doit être effectué à temps plein.

outre le fait qu'il est assez dur de trouver un maître de stage, il faut prendre trois mois complets de son temps pour faire ce stage. C'est très compliqué. Du coup, comme j'avais passé ce BTS avec le système des UV, je n'ai pu obtenir que 5 UV sur les 6, la sixième étant le rapport de stage que je n'ai jamais pu effectué.

Joaquin

Par **Coraly**, le **13/03/2023** à **14:47**

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

Comment était le suivi avec le CNED ? Les profs sont-ils disponibles pour répondre aux questions ?

Concernant les stages ça devrait aller car j'ai anticipé, et je ne travaille que le soir actuellement, ce qui me laisse toutes mes journées pour effectuer les stages.

C'est pour cette raison que j'hésite beaucoup entre le CNED et IESCA, car ce dernier pour une formule un peu plus cher, propose une aide à la recherche de stage, un réel accompagnement avec rendez-vous téléphonique, des cours en format papier, des entraînements oraux, examens blancs et la possibilité d'effectuer le BTS en 3 ans si nécessaire. Mais j'ai beaucoup de mal à trouver des retours sur l'IESCA...

Par **joaquin**, le **14/03/2023** à **09:29**

Bonjour,

D'après ce que vous dites, l'offre a l'air plus complète à l'IESCA qu'au CNED. Au CNED, vous avez surtout un support papier (assez complet) et des devoirs à effectuer qui sont corrigés et notés. Sinon, il me semble qu'il y avait aussi des regroupements pour des cours oraux collectifs, mais il fallait payer en plus.

Si vous optez pour l'examen par UV, vous pouvez aussi choisir votre rythme, car lorsque vous obtenez la moyenne à une UV, celle-ci est valable 5 ans.

Cordialement

Par **Coraly**, le **14/03/2023** à **14:37**

Bonjour,

Il n'y a malheureusement plus du tout de support papier au CNED.

Merci je ne savais pas qu'on pouvait opter pour l'examen par UV, c'est bon à savoir.

Cordialement

Par **Anais42**, le **15/05/2024** à **17:44**

Bonjour ,

Je suis en 2 eme année de BTS CJN a IESCA à distance et je vous déconseille d'y aller ! Nous n'avons eu quasiment aucun cours sur les matières principales ! Nous sommes livrés à nous mêmes et ils sont incapables de reconnaître leurs erreurs... le CNED est a l'air mieux après avoir discuté avec des personnes qui ont fait cette formation !

Par **Lorella**, le **15/05/2024** à **23:08**

Bonsoir [ANAIS42](#)

Je lis ici trop de témoignages d'arnaques dans les écoles privées, non soumises au contrôle pédagogique de l'Etat.

Contactez le médiateur

<https://www.education.gouv.fr/contacter-la-mediatrice-de-l-education-nationale-et-de-l-enseignement-superieur-et-les-mediateurs-10559>

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/05/2024** à **13:31**

Bonjour

Je rejoins Lorella !

Il faut dire que de plus en plus de bacheliers se dirigent vers des établissements privés pour faire leurs études

https://etudiant.lefigaro.fr/article/les-raisons-du-succes-phenomenal-de-l-enseignement-superieur-privé-en-france_32c9087c-1665-11ee-8b2a-e3d784a5ef59/